



## guérison d l'amiante par la CPAM

Par **saraiva fernando**, le 27/01/2020 à 18:03

What do you want to do ?  
New mailCopy

Bonsoir ;

J'ai été en maladie professionnelle reconnu a 10% en 2009 pour Amiante ,depuis les premier examens j'ai toujours été pris a 100% pour tout ce qui concernais les problèmes respiratoire et poumons ,j'avais une feuille de prise en charge qui me dispensais de payer lorsque je presentais aux medecins ou pneumologues .Et dans mon protocole de soins je devais effectué une visite tout les 5 ans scaner plus visite chez un pneumologue, en janvier 2019 j'ai été hospitalisé pour un soucie respiratoire les urgences croyais que c'était un probleme cardiaque ,après plusieurs examens comme ce n'etait pas cardiaque a l'hopital le medecin ma fait un scanner des poumons puis a ma sortie le medecin ma suggéré de prendre un RDV chez un pneumologue pour que celui-ci compare ma dernière radio scan avec les scanners precedent que j'avais chez moi .Donc je suis aller chez un pneumologue ,après ces examens ,je lui donne ma feuille de prises en charge a 100% ,le lendemain le pneumologue me rapelle en me disant de venir le payé car la CPAM de Macon ma établie guerie (de plaques pleurales quand meme ) j'ai ete réglé le pneumologue qui ce trouve a 30km de mon domicile ce qui ma fait au totale de 120kms en 2 jours ,Quand a la cpam de Macon que j'ai eu au tel ,ne veut rien savoir ,me demande meme qui m'a preocnisé les visites tout les 5 ans ,je lui ai dit que c'est un protocole de prevention pour les maladies du a l'amiante ,cette personne devais me rappeler cela fait 1 an je suis toujours en attente des on appelle.  
Il ne faut plus allez Prier a Lourdes mais venir a Macon a CPAM déposé des cierges .

Une solution a cette incompréhension ?  
Cordialement .